



ARRETE MUNICIPAL N°1076

BRADERIE - BROCANTE

du 15 août 2021

Réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité et de bon ordre en matière de circulation et de stationnement à l'occasion de la braderie brocante du 15 août 2021 organisée la ville de Pecquencourt,

ARRETE

ARTICLE I :

La rue de Chambéry, partie comprise entre la rue de Tignes et la rue de Montmélian, sera interdite à la circulation et au stationnement des véhicules le dimanche 15 août 2021 de 7h00 à 14h00.

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

ARTICLE II :

La déviation des véhicules se fera par les rues avoisinantes.

ARTICLE III :

Les services techniques, les services de police et de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PECQUENCOURT, le 4 août 2021

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation


Richard FATIEN
(Nord)